



## **ÉLOIGNER LA ZONE DU PROJET AU-DELÀ DU BANC DE GUÉRANDE**

### **En restant dans la zone propice définie par la DREAL**

#### **INCONVÉNIENTS**

câblage vers la côte plus long de 5 à 10 km, mais plus direct, évitant les plateaux rocheux de La Banche et de la Lambarde

plus grande profondeur des fonds marins (mais restant à moins de 30 m)

#### **AVANTAGES**

- **fonds plats à faible densité arbustive** d'où :
  - *possibilité d'utiliser les solutions de fixation « jackets » de STX ou gravitaires*
  - *tours (mâts) de hauteur voisine, car l'enfoncement de 20 à 30m devient inutile*
  - *facilité d'ensouillage des câbles électriques*
  - *moins de pollution par déplacement de moins de sédiments*
- **sauvegarde de la vie sous-marine du Banc de Guérande (biodiversité)**  
*et même génération d'une nouvelle vie autour des « jackets » ou récifs artificiels des bases*
- **sauvegarde des zones de pêche amateur et professionnelle ( caseyeur et palangrier), en déplaçant de 3 milles nautiques seulement la zone de chalutage côtier.**
- **éloignement plus important de la côte d'où :**
  - *conséquences faibles pour la Baie de Pornichet-La Baule-Le Pouliguen et la côte sauvage de Batz-Le Croisic*
  - *impact visuel beaucoup plus faible pour le tourisme*
  - *effet réduit sur la biodiversité, la turbidité et la clarté de l'eau*
  - *gêne pour la navigation faible:*
    - pas de masquage des phares,
    - navigation côtière facilitée,
    - situation au-delà des routes de navigation de plaisance

#### **CONCLUSION**

- **Coût global du programme probablement moins élevé !**
- **Risques écologiques réduits**
- **Meilleure acceptabilité par la population et le tourisme.**

Monsieur le Préfet de Région « Pays de Loire », Monsieur le Préfet Maritime,

Je m'associe pleinement à cette démarche d' « **éloigner la zone du projet au-delà du Banc de Guérande** » qui constitue la solution de précaution minimale et évidente, puisqu'elle reste dans la « zone propice » que vous avez définie initialement avec la DREAL. Cette décision permettra de sauvegarder la biodiversité, la qualité du littoral, le tourisme, et par rapport au projet actuel d'augmenter les emplois de cette région

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Ville.....Code postal.....

Signature :



# COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

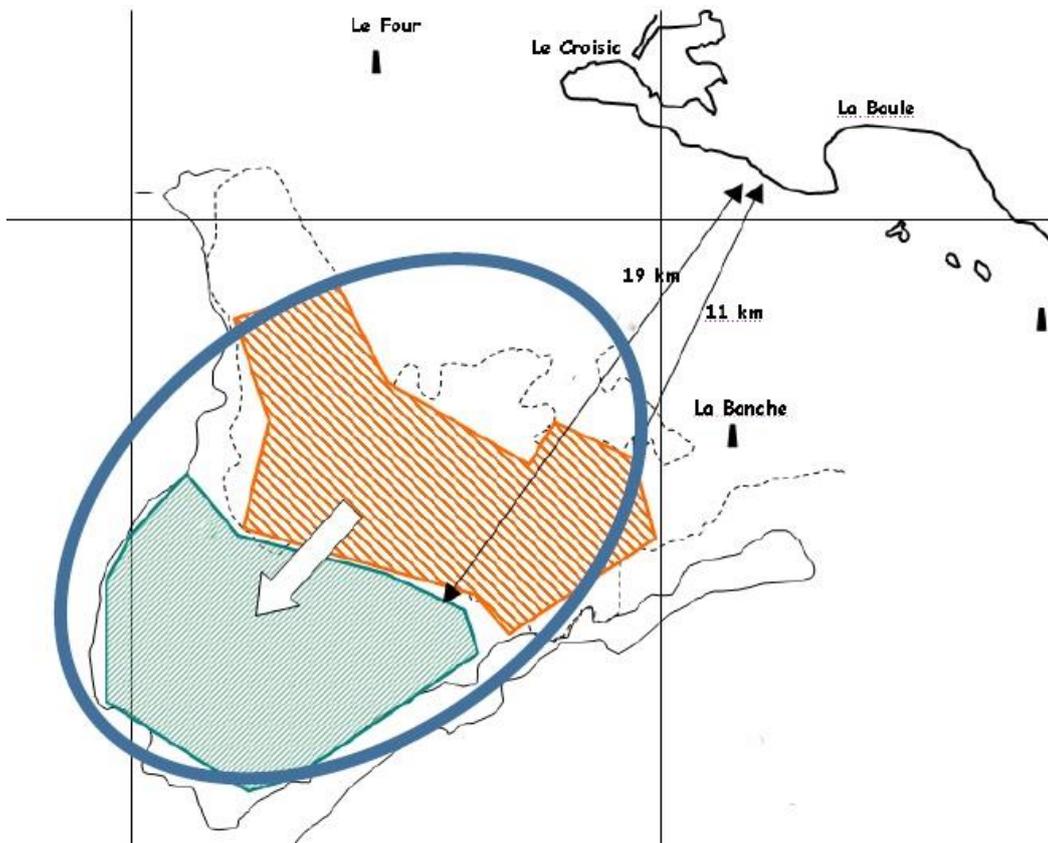
DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

BP 31 – 44501 LA BAULE cedex – contact : [defensedelamer@gmail.com](mailto:defensedelamer@gmail.com)

**Pétition DLM : Projet de St Nazaire d'éoliennes en mer**

**ÉLOIGNER LA ZONE DU PROJET AU-DELÀ DU BANC DE GUÉRANDE**

**En restant dans la zone propice définie par la DREAL**



Carte des enjeux identifiés pour la zone d'étude

Document EMF p.99

